

## LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.613-1 ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2020 relatif à l'accréditation de l'Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. THÉO AGATHE, né le 21 février 2000 à ATHIS-MONS (091) en vue de son inscription à la formation conduisant au Diplôme de Licence professionnelle ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

**VU LE PARCOURS TYPE Recherche et Développement ; Plateformes Technologiques.**

**Le DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE de Sciences, Technologies, Santé, Mention BIO-INDUSTRIES ET BIOTECHNOLOGIES est délivré à M. THÉO AGATHE**

au titre de l'année universitaire 2020-2021  
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 21 juin 2022

*Le titulaire*



*La Présidente de l'Université Paris-Saclay par intérim*

*Le Directeur de l'école universitaire de premier cycle*

*Le recteur de la région académique, Chancelier des universités*

N°

PSACLAY 16494663



Estelle IACONA

Pascal AUBERT

Christophe KERRERO

/2022202001402